

NOTE (BIO COM (77) 406) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A M. LE DIRECTEUR GENERAL DE LA DG 1  
ET A M. OPITZ, DG 8

REUNION DE LA COMMISSION DU 23 NOVEMBRE

1. PRIX AGRICOLES

LA COMMISSION A CONTINUE SES DELIBERATIONS SUR LES PROPOSITIONS  
DES PRIX AGRICOLES POUR LA PROCHAINE CAMPAGNE. ELLE A L'INTENTION  
DE LES FINALISER LORS DE SA REUNION DU 7 DECEMBRE PROCHAIN.

LES DISCUSSIONS EN COMMISSION ETAIENT BASEES SUR UN EXPOSE INTRO-  
DUCTIF DE M. GUNDELACH QUI A CONFIRME QUE LA METHODE OBJECTIVE -  
DONT LES RESULTATS (4,2 0/0) ONT DEJA PARU DANS LA PRESSE SANS  
NOTRE INTERVENTION - N'EST QUE LE POINT DE DEPART POUR LA FIXA-  
TION DES PRIX. COMME CHAQUE ANNEE D'AUTRES CONSIDERATIONS DE CA-  
RACTERE ECONOMIQUE ET SOCIAL INFLUENCERONT NECESSAIREMENT LA  
DECISION FINALE. PARMIS CES CONSIDERATIONS, M. GUNDELACH A MEN-  
TIONNE

■ LES AVANTAGES DES PRIX ET DES DEBOUCHES GARANTIS DONT BENEFICIE  
L'AGRICULTURE MEME DANS UNE PERIODE DE RECESSION, AVANTAGES QUE  
LES AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES N'ONT PAS.

■ LA PERSISTENCE DES EXCEDENTS DANS PRATIQUEMENT TOUS LES SEC-  
TEURS AGRICOLES IMPORTANTS.

■ LA COMPLEMENTARITE DE LA POLITIQUE STRUCTURELLE, NOTAMMENT DANS  
LES REGIONS DEFAVORISEES, ET LA POLITIQUE DES PRIX.

SELON M. GUNDELACH, IL FAUDRA DONC POURSUIVRE, TOUT EN TENANT  
COMPTE DES INTERETS DES PRODUCTEURS AGRICOLES, UNE POLITIQUE DE  
PRIX PRUDENTE QUI CONTRIBUERA A REEQUILIBRER L'OFFRE ET LA DEMAN-  
DE SUR LES MARCHES AGRICOLES. CETTE POLITIQUE, POUR ETRE EFFICACE  
DEVRA ETRE POURSUIVIE PENDANT PLUSIEURS ANNEES.

2. STRUCTURES AGRICOLES

LA COMMISSION A DECIDE HIER DE TRANSMETTRE AU CONSEIL UN RAP-  
PORT SUR L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DES STRUCTURES DANS L'  
AGRICULTURE DE LA COMMUNAUTE. CE RAPPORT SERA ACCOMPAGNE DE QUEL-  
QUES PROPOSITIONS CONCRETES QUI ONT POUR BUT DE RENDRE PLUS EFFI-  
CACES LES MESURES EXISTANTES.

LES TEXTES AINSI QU'UNE NOTE P VOUS SERONT ENVOYES DES QU'ILS  
AURONT ETE MIS AU POINT.

////

NNNN

MEVAN DER PAS GPP

B.1/4 2205 24.11.77

X

X

346611

*Perf*

XXX

346611

VU LE RETARD INTERVENU LORS DE L'APPLICATION DES DIRECTIVES DANS PRATIQUEMENT TOUS LES PAYS, ET NOTAMMENT EN ITALIE, LE RAPPORT NE CONSTITUE QU'UN PREMIER BILAN. LA COMMISSION EN CONCLUT QU'IL FAUT ABSOLUMENT CONTINUER L'EFFORT DE MODERNISATION ET D'ASSAINISSEMENT DES STRUCTURES AGRICOLES DANS LA COMMUNAUTE. EN MEME TEMPS, IL FAUT RECONNAITRE QUE LES CIRCONSTANCES D'APPLICATION NE SONT PLUS LES MEMES QU'EN 1972 A CAUSE DE LA RECESSION ECONOMIQUE. PAR CONSEQUENT, LA COMMISSION PROPOSERA DE RENDRE PLUS FLEXIBLES LES DIRECTIVES POUR EN AUGMENTER L'EFFICACITE. LES PROPOSITIONS PEUVENT ETRE GROUPEES EN DEUX VOLETS :

1. REGIONALISATION DE L'APPLICATION :

- A. AMELIORATION DU DRAINAGE DANS L'OUEST DE L'IRLANDE
- B. PARTICIPATION FINANCIERE PLUS FORTE DE LA COMMUNAUTE AUX MESURES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE DE MONTAGNE ET DES ZONES DEFAVORISEES EN IRLANDE ET EN ITALIE.

2. PLUS GRANDE FLEXIBILITE DES DIRECTIVES :

- A. RENFORCER LES INCITATIONS A LA CESSATION ANTICIPEE
- B. AUTORISER LES ETATS MEMBRES A CONTINUER DE DONNER DES AIDES DE MODERNISATION AUX ENTREPRISES QUI NE REMPLISSENT PAS LES CONDITIONS POUR OBTENIR DES AIDES COMMUNAUTAIRES.

3. PECHE : PERTES DANS LES EAUX DES PAYS TIERS

-----  
LORS DU PREMIER DEBAT AU CONSEIL "PECHE" SUR LA REPARTITION DES QUOTAS DE PECHE POUR 1978, LA COMMISSION AVAIT ETE INVITEE A CALCULER LES PERTES QUE LES ETATS MEMBRES SUBIRONT PAR L'EXTENSION A 200 MILES DES EAUX DES PAYS TIERS. CET ASPECT DU DOSSIER "PECHE" EST IMPORTANT PUISQUE LES ETATS MEMBRES RECLAMENT UNE COMPENSATION DES PERTES LORS DE LA REPARTITION DES QUOTAS DANS LA ZONE COMMUNAUTAIRE.

LA COMMISSION A MAINTENANT ETABLI UN DOCUMENT DE TRAVAIL CONTENANT UN CALCUL PROVISOIRE DES PERTES DANS LES EAUX DES PAYS TIERS. IL PARAIT QUE LES "PERDANTS" SONT LE ROYAUME-UNI (213.000 TONNES), LA REPUBLIQUE FEDERALE (173.000), LA FRANCE (52.000) ET L'ITALIE (30.000).

CES CHIFFRES SONT DES MAXIMA ETANT DONNE QUE DES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS TIERS SONT EN COURS OU SERONT ENTAMEES SUR L'ACCES DES PECHEURS COMMUNAUTAIRES A LEURS EAUX.

LA COMMISSION N'A PAS ENCORE PRESENTE DES PROPOSITIONS POUR COMPENSER CES PERTES A L'INTERIEUR DE LA ZONE COMMUNAUTAIRE. ELLE

////

NNNN

■ 346612

346612

MENTIONNE CEPENDANT QUATRE POSSIBILITES :

1. LA COMPENSATION EN ACCORDANT, DANS LA ZONE COMMUNAUTAIRE, DES QUOTAS POUR LES MEMES ESPECES QUE CEUX PERDUS (IL Y A ENVIRON 30.000 T DE DISPONIBLES DANS LES EAUX AUTOUR DU GROENLAND).
2. COMPENSATION EN AUTRES ESPECES COMME LE POUTASSOU (BLUE WHITING) OU LE CHINCHARD (HORSE MACKEREL) DONT ENVIRON 750.000 T SONT DISPONIBLES.
3. COMPENSATION SOUS FORME D'ACTIONS STRUCTURELLES COMME DEJA PROPOSEES PAR LA COMMISSION.
4. COMPENSATION DANS LES STOCKS LARGEMENT SOUS-EXPLOITES DANS L'ATLANTIQUE DU SUD.

#### 4. CONSTRUCTION NAVALE

LA COMMISSION A ADOPTE LES PRINCIPAUX ELEMENTS D'UNE COMMUNICATION D'ENSEMBLE AU CONSEIL SUR LE PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LA CONSTRUCTION NAVALE. UN CERTAIN NOMBRE DE RETOUCHES SONT ENCORE A APPORTER A CE DOCUMENT QUI SERA FINALISE D'ICI QUELQUES JOURS ET PRESENTE PAR M. DAVIGNON, PROBABLEMENT AU DEBUT DE LA SEMAINE PROCHAINE.

#### 5. AIDE D'URGENCE A L'INDE

LA COMMISSION PRENDRA INCESISSAMMENT, SELON LES PROCEDURES APPROPRIEES, UNE DECISION D'AIDE D'URGENCE A L'INDE, EN RAISON DU CYCLONE QUI A DEVASTE CE PAYS.

CETTE AIDE PORTERA SUR UN MONTANT DE 100.000 UC, SOMME QUI RESTE DISPONIBLE SUR LES CREDITS DU BUDGET 1977 RESERVES A L'AIDE AUX POPULATIONS CIVILES VICTIMES DE CATASTROPHES.

EN OUTRE, UNE AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE EST EGALEMENT ENVISAGEE,

////

NNNN

073858

073858

TRANSPORTS

■-----

■■■ SUR PROPOSITION DE M. BURKE, LA COMMISSION A APPROUVE UNE COMMUNICATION AU CONSEIL CONCERNANT LES PRIORITES ET LE CALENDRIER DES DECISIONS A PRENDRE PAR LE CONSEIL DANS LE DOMAINE DE TRANSPORTS AU COURS DE LA PERIODE S'ETENDANT JUSQU'EN 1980.

CE PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES MET L'ACCENT NOTAMMENT SUR LES MESURES A ADOPTER EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, DE FONCTIONNEMENT DU MARCHE DES TRANSPORTS, DE CONDITIONS DE CONCURRENCE, D'AMELIORATION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DES CHEMINS DE FER ET DES AUTRES MODES DE TRANSPORT ET DANS LE DOMAINE DES RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS.

LA NOTE-P 112 EXPLIQUE D'AUTRES ELEMENTS IMPORTANTS DANS CETTE COMMUNICATION ET DONNE LA LISTE COMPLETE DES ACTIONS PRIORITAIRES PROPOSEES. LA COMMISSION ESPERE QUE LE CONSEIL SERA EN MESURE D'ADOPTER DANS LA FORME D'UNE RESOLUTION CE PROGRAMME DE TRAVAIL LORS DE SA SESSION DE FIN DECEMBRE.

FIN  
AMITIES  
■PAUL CERF  
NNNN

NNNN

*PCrf*